



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# GOLDFLARE ANNONCE LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE SOUSCRIPTION AU FINANCEMENT ACCRÉDITIF EN COURS

**Piedmont (Québec), le 27 octobre 2021 – Exploration Goldflare inc. (TSXV : GOFL)** (« Goldflare » ou « la Société ») annonce la prolongation de la période de souscription du financement accréditif en cours.

Le financement devrait être clôturé le ou vers le 28 novembre 2021, et est assujéti à la finalisation de la documentation formelle et à la réception des approbations réglementaires, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Ce financement accréditif par voie de placement privé (le « Placement ») offert à des investisseurs admissibles jusqu'à concurrence de 13 636 363 actions ordinaires accréditives de la Société, à un prix de 0,055 \$ l'unité (1 unité = 1 action ordinaire + ½ bon de souscription permettant au détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,065 \$ par action, pour une période de 24 mois suivant la clôture du Placement), pour un produit brut maximal d'environ 750 000 \$.

Les titres qui seront émis dans le cadre du financement seront assujéti à une période de détention minimale de quatre mois plus un jour suivant la date de clôture.

Le produit du placement sera utilisé pour financer des « frais d'exploration au Canada » (« FEC ») (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada) sur des claims miniers de la Société situés au Québec, notamment sur ses propriétés Aiguebelle-Goldfields, Syénite Condor et Duplessis-Agar.

Ainsi, La Société acceptera de renoncer à ces frais d'exploration au Canada, en faveur des investisseurs participant au Placement, avec une date effective d'au plus tard le 31 décembre 2021.

-30-

### **Pour en savoir davantage :**

Ghislain Morin  
Président-directeur général

Serge Roy  
Président du conseil d'administration



819 354-9439

[ghislainmorin@goldflare.ca](mailto:ghislainmorin@goldflare.ca)

819 856-8435

[sergeroy@goldflare.ca](mailto:sergeroy@goldflare.ca)

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les règles de la Bourse TSXV) ne peuvent être tenus responsables de l'exactitude ni de la véracité du présent communiqué.